**Vœu relatif aux pratiques des forces de l’ordre à l’encontre des migrants en errance – intervention Léa Vasa**

Le vœu que nous, groupes écologiste et communiste, présentons ce soir à votre vote fait notamment suite aux interpellations de Médecins sans frontières et d’associations de solidarité envers les migrants en errance à Paris, qui relèvent, je cite « une systémisation des violences policières » et des confiscations de couvertures ou l’usage de gaz lacrymogène. Ces faits, s’ils sont avérés, sont graves. Même si ils sont minoritaires et isolés, ils semblent se multiplier et constituent un véritable danger pour la vie et la santé mentale des personnes.

Par ailleurs, les dispositifs, dits « de sécurité » s’intensifient également et précarisent encore plus les personnes. Par exemple, la dispersion systématique des rassemblements rend difficile le travail des associations, qui ont besoin d’organiser, même de façon éphémère, des points d’aide humanitaire, qu’il s’agisse de distribution alimentaire ou de matériel de survie. Un certain nombre de pratiques actuelles laissent à penser, pour reprendre les mots de Corinne Torre, Coordinatrice de Programmes à Médecins Sans Frontières, qu’il s’agit d’« *une tentative dérisoire de soustraire cette population en détresse à la vue du public ».*

Que l’on se comprenne bien, il ne s’agit pas de « faire un sport national de la mise en cause des policiers », comme le dit Bernard Cazeneuve, car nous reconnaissons que les agents de police et la pérfecture sont impliqués dans la protection des personnes, notamment lors des mises à l’abri ou dans l’orientation vers le centre humanitaire.

Oui, face à la situation migratoire, l’Etat et la Ville ont pris des dispositions. Entre autres, l’augmentation du nombre de places en centre d’accueil, ou encore l’ouverture de centres humanitaires… Il faut en effet « rendre hommage » à ces mesures, comme demandait il y a quelques jours notre nouveau premier ministre à la sénatrice écologiste Esther Benbassa. Mais Monsieur Cazeneuve n’a pas répondu à ses questions. L’Etat et la préfecture restent silencieux sur le sujet, ne réfutent pas les violences et n’expliquent pas la stratégie sécuritaire mise en place. Il faut une clarification de la politique pratiquée, un positionnement sur ces pratiques de harcèlement et des mesures pour les prévenir, ainsi qu’une coopération toujours plus grande entre la police et la ville. C’est d’ailleurs le sens d’un courrier de Mesdames Versini et Brossel adressé le 11 janvier au préfet de police, mais qui omet d’interpeller le gouvernement, ce que nous demandons également dans ce vœu, ainsi qu’un bilan des opérations de police menées en direction des migrants à Paris.

Pour conclure mon intervention, je m’exprimerai au nom du groupe écologiste relativement au vœu déposé par le groupe Les Républicains relatif au centre humanitaire de la chapelle.

Un bilan du centre serait en effet utile, comme le demande votre 1er attendu. Mais à part cette mention, l’ensemble du vœu ne nous est pas acceptable et le groupe écologiste votera contre.
Comment pouvez-vous dire que nous sommes revenus à la case départ, alors que le centre permet bien une prise en charge de centaines de personnes et permet justement cette première approche des potentiels demandeurs d’asile que vous souhaitez dans votre vœu ? Quand à la politique de fermeté que vous exigez, elle est déjà à l’œuvre et notre groupe la regrette justement. Par ailleurs, pour mettre les personnes à l’abri comme vous le demandez, considérant la saturation des dispositifs, que vous notez également, il manque un attendu à votre vœu : celui de la création d’autres espaces d’accueil et d’hébergement.
Quand au 4e attendu il nous est impossible de le soutenir, notre groupe se positionnant en faveur de la libre circulation des citoyens du monde et de l’abrogation des règlements de Dublin. D’ailleurs en ce sens, le centre humanitaire pose également une question d’importance pour nous, car si l’accueil est inconditionnel, les traitements diffèrent selon les statuts des personnes et c’est d’ailleurs la vocation de ce centre. Ainsi, une personne qui souhaiterait continuer son parcours d’exil vers un autre pays, ou qui souhaiterait demander l’asile en France mais qui a déjà été repérée dans un autre pays Européen, n’aura d’autre solution que d’éviter le centre humanitaire, au risque d’être placé en centre de rétention, reconduit dans le 1er pays dans lequel il est arrivé, ou dans l’incapacité de se faire accorder l’asile dans le pays dans lequel il souhaite le faire.